

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250324-52DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT JEAN SUR VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X				J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPHY	X				L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiariat	V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X				C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X				S. REVOL	X		
	A. SANDRIN	X			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 10/03/2025
Affichage de la convocation : 10/03/2025
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 32

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPHY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de partenariat avec France Active Ain pour 2025

Vu la délibération n°20171130-05DCC du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2017 portant adhésion de la Communauté de communes à Centre Ain Initiative ;

Vu la délibération n°20180226-04DCC du Conseil communautaire en date du 26 février 2018 relative à la signature d'une convention de partenariat avec Centre Ain Initiative ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-52DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Vu la délibération n°20211129-02DCC du Conseil communautaire en date du 29 novembre 2021 relative à la Convention annuelle de partenariat avec l'Association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey ;

Vu la délibération n°20220926-03DCC du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022 relative à la Convention annuelle de partenariat avec l'Association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey ;

Considérant qu'au titre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de communes de la Veyle a choisi d'adhérer à l'association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey (FAA-IBHB) afin de la soutenir financièrement dans le cadre de ses interventions sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant qu'une convention avait été signée pour la période 2022-2024 avec les résultats suivants :

- 36 porteurs de projet accompagnés ;
- 33 projets présentés en comité de sélection ;
- 26 entreprises financées ;
- Pour 1€ de prêt accordé par l'association l'effet levier sur le prêt bancaire est de 6.3 en moyenne.

Considérant que cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé qu'une nouvelle convention intervienne pour l'année 2025 avec les objectifs suivants :

- Accompagner en ante création, 15 projets issus du territoire ;
- Financer 8 projets issus du territoire ;
- Expérimenter la démarche de la « Fabrique des Possibles » en s'impliquant activement dans les événements et ateliers « Entreprendre en Veyle » organisés par la Communauté de communes de la Veyle.

Considérant que pour permettre à l'association d'atteindre ces objectifs et assurer le fonctionnement de son antenne sur le territoire de la Veyle, la Communauté de communes propose de faire intervenir, pour l'année 2025, une convention d'objectifs tels que mentionnés ci-avant, et procéder au versement d'une subvention d'un montant de 11 470€ au titre de l'année 2025, soit 0.50€ par habitant ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

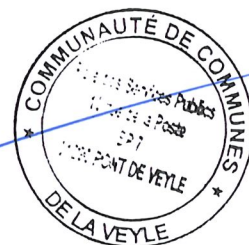
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de communes de la Veyle et l'association France Active Ain – Initiative Bresse Haut-Bugey pour l'année 2025 dont le projet demeure annexé aux présentes ;

RAPPELLE que M. Alain GIVORD est le représentant pour la Communauté de communes,

AUTORISE le Président de la Communauté de communes de la Veyle à signer la présente convention, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 07/04/2025

Transmis en Préfecture le :

07/04/2025

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250324-20250324-52DCC-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025